

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MAI 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 mai 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Eléonore MORENO Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

#### Absents Excusés :

Thierry BESSE

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 28

représentés : 10

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Marie-Christine CRIBIER est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**

**Délibération n°24-46**

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Santé

Affaire suivie par Michelle CARRIC

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n° 621587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'avis du Conseil National de la comptabilité en date du 20 avril 2000,

VU l'arrêté du 10 novembre 2008 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médicaux-sociaux,

VU la délibération n°23-36 du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération n°23-126 du 29 novembre 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,

**CONSIDERANT** le compte de gestion 2023 du Service de Soins Infirmiers à domicile établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Santé Solidarités locales, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Politique de la ville, Emploi et insertion, Prévention qui s'est tenue le 17 mai 2024,

**CONSIDERANT** le rapport du Maire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

**APPROUVE** le compte administratif 2023 du Service de soins infirmiers à domicile, arrêté à la somme de :

**Section de Fonctionnement**

- Dépenses : 1 236 333.96 €

- Recettes : 1 348 622.33 € (Composées de 1 310 449.58 € de produits à la charge de l'assurance maladie et de 38 172.75 € d'excédent antérieur)

**Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 112 288.37 €**

### Section d'Investissement

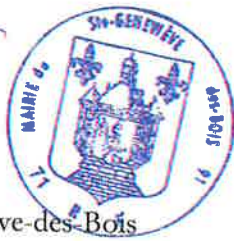
- Dépenses : 26 623.29 €
- Recettes : 64 347.21 € (Composées de 26 484.36 € de recettes réalisées et de 37 862.85 € d'excédent antérieur)

**Soit un excédent pour la section d'investissement de : 37 723.92 €**

### VOTE

Pour : 35  
Contre :  
Abstention : 2 (Mme Le Foll, M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération